



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Quarante-quatrième session**

Bonn, 16-26 mai 2016

Point 16 de l'ordre du jour

**Égalité des sexes dans le contexte des changements climatiques**

**Égalité des sexes dans le contexte  
des changements climatiques**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est félicité des contributions et des recommandations des participants à l'atelier qui s'était tenu pendant sa session, les 18 et 19 mai 2016, sur les politiques climatiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, en mettant l'accent sur l'adaptation ainsi que sur le renforcement des capacités et la formation des représentants sur les questions d'égalité des sexes. Il a remercié les Parties, les organisations admises en qualité d'observateurs et les autres parties prenantes de leurs contributions à cet atelier<sup>1</sup>.
2. Le SBI a salué le document technique établi par le secrétariat sur des lignes directrices ou d'autres outils permettant d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans les activités relatives aux changements climatiques menées au titre de la Convention<sup>2</sup>. Il a encouragé les Parties à exploiter les ressources mentionnées dans le document technique.
3. Le SBI a salué le programme de travail biennal de Lima relatif au genre (ci-après dénommé le programme de travail) et a pris note avec satisfaction des contributions reçues à l'appui des travaux accomplis jusqu'à présent. Il a invité les Parties à participer davantage au programme de travail.
4. Le SBI s'est déclaré favorable à la poursuite et à l'amélioration du programme de travail.
5. Le SBI a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à faire part de leurs observations sur d'éventuels éléments et principes directeurs relatifs à la poursuite et à l'amélioration du programme de travail avant le 29 août 2016, en tenant compte des recommandations et des enseignements tirés des activités déjà exécutées au titre

---

<sup>1</sup> Les observations des Parties sont disponibles sur le portail : <http://www.unfccc.int/5900>. Celles des organisations admises en qualité d'observateurs sont disponibles sur le portail :

<http://www.unfccc.int/7478>.

<sup>2</sup> FCCC/TP/2016/2.



du programme de travail<sup>3</sup>. Il a demandé au secrétariat de les rassembler dans un document de la série MISC.

6. Rappelant le paragraphe 15 de la décision 18/CP.20, le SBI a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateurs à fournir des renseignements sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs visant à parvenir à un équilibre entre hommes et femmes et à appliquer des politiques relatives au climat qui favorisent l'égalité des sexes<sup>4</sup>.

7. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-cinquième session (novembre 2016) en vue d'établir un projet de décision pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session (novembre 2016).

---

---

<sup>3</sup> Les Parties sont invitées à faire part de leurs observations sur le portail : <http://www.unfccc.int/5900>. Les organisations admises en qualité d'observateurs sont invitées à faire part de leurs observations par courriel à l'adresse : [secretariat@unfccc.int](mailto:secretariat@unfccc.int).

<sup>4</sup> Voir note 3 ci-dessus.